



## DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Stade d'application	Nb d'application max / an	ZNT Aquatique
Blé*Trt Part.Aer.*Limit. Croiss. Org. Aériens	Blé dur d'hiver	3,3 L/ha	BBCH 25-30	1	5 m
	Blé dur de printemps	3,3 L/ha	BBCH 25-30	1	5 m
	Blé tendre d'hiver	2 L/ha	BBCH 25-30	1	5 m
	Blé tendre de printemps	2 L/ha	BBCH 25-30	1	5 m
	Epeautre	2 L/ha	BBCH 25-30	1	5 m
Seigle* Trt Part. Aer. * Limit. Croiss. Org. Aériens	Seigle d'hiver	2,5 L/ha	BBCH 29-32	1	5 m
Avoine* Trt Part. Aer. * Limit. Croiss. Org. Aériens	Avoine d'hiver	3 L/ha	BBCH 32	1	5 m

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides)

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Avant le remplissage de la cuve du pulvérisateur, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide. Bien agiter le bidon avant emploi. Verser la quantité nécessaire dans le réservoir rempli à moitié d'eau sous agitation et compléter le remplissage en maintenant l'agitation. Utiliser un volume d'eau de 300 à 500 L/ha. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

## COMPATIBILITÉ

**C5 FLEX®** peut être utilisé avec les fongicides courants ou les herbicides hormonaux si ils sont sous forme de sel, en respectant les stades d'application.

## PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



### ATTENTION

**H290: Peut être corrosif pour les métaux.**

**H302: Nocif en cas d'ingestion.**

**H412: Nocif pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.**



P234: conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les métaux environnants.

P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

P501: Eliminer le contenu / récipient dans une installation des déchets agréée.

Délai de réentrée: 6 heures.

Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

AMM: 2030342

Composition: 460 g/L de  
chlorméquat-chlorure

Formulation: Concentré soluble  
(SL)



Substance de croissance céréales

**C5 FLEX®**

---

## ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

---

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ([www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)) ou autre service de collecte spécifique.



---

## IMPORTANT

---

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### **Nufarm S.A.S**

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

**[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)**

\* Marque déposée et détenteur de l'AMM: Taminco BVA – Panterschipstraat 207 – B9000 GAND - Belgique  
Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. [www.nufarm.com](http://www.nufarm.com) - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).



**Nufarm** Grow a better tomorrow

---

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**